

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François-Marie BUSSARD

Nos morts : M. Julien Thétaz

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1939, tome 38, p. 316

© Abbaye de Saint-Maurice 2011



NOS MORTS

M. JULIEN THETAZ

Le 20 novembre dernier est décédé à Orsières M. Julien Thétaz, avocat, notaire et juge. Le défunt était dans sa 79^e année.

M. Julien Thétaz était né à Praz-de-Fort en 1861. A cinq ans il devint orphelin de père et de mère. Comme, à l'école primaire, il révélait des aptitudes pour les études, il apprit le latin chez un chanoine de la paroisse d'Orsières, puis s'en vint au Collège de St-Maurice. Il y acheva ses études classiques, puis suivit l'école de droit de Sion. Ayant obtenu son diplôme de notaire il fit son stage d'avocat à Martigny-Bourg. Vers 1888 il s'établit à Orsières et y ouvrit une étude qui devint rapidement prospère.

Le défunt occupa diverses charges publiques. C'est ainsi qu'il fut juge de sa commune depuis le mois de décembre 1890 jusqu'à sa mort, et, dès 1912, président de la Chambre pupillaire. De 1892 à 1912 il fit également partie de la municipalité d'Orsières et, de 1908 à 1928, ses concitoyens le députèrent au Grand Conseil valaisan. Il fut également l'un des fondateurs de la Société de secours mutuels, créée en 1888. Il présida cette Société pendant 30 ans ; lors de son remplacement, il y a quelques années, à la tête de cette Association, les membres de cette dernière acclamèrent M. Julien Thétaz en qualité de président d'honneur.

Outre les fonctions de juge communal, M. Thétaz remplit également dans la magistrature judiciaire celles de rapporteur près le Tribunal d'Entremont. Il y avait renoncé il y a deux ans.

« Travailleur acharné et persévérant, a écrit M. P. Troillet, à qui nous avons emprunté les éléments de notre nécrologie, dans le « Confédéré » du 22 novembre, se levant et se couchant très tôt, M. Thétaz trouva encore, à côté de ses multiples emplois, le temps de s'occuper activement du bien-être matériel et moral des siens. » Après avoir été frappé dans ses plus chères affections par la mort de ses deux fils âgés de 28 et de 25 ans, le défunt fut atteint dans sa santé qui déclina rapidement. Il s'en est allé, réconforté par les sacrements de l'Eglise, recevoir au ciel la récompense d'une vie de droiture et de dévouement.

Nous prions les parents de M. l'avocat Thétaz d'agréer l'hommage de nos religieuses condoléances.

F.-M. BUSSARD